

2J DEV

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 423 Avenue de Pont Aux Moines à MARDIE (45430)

R.C.S ORLEANS 899 686 182

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 31 DECEMBRE 2022

- I -

L'An deux mil vingt-deux, le trente et un décembre à 18 heures,

Monsieur Julien DURAND, détenant 500 parts sociales,
Monsieur Jérémy ZIMMERMANN, détenant 500 parts sociales,

Associés de la société **2J DEV**, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Julien DURAND préside la séance en qualité de Gérant Associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus des trois-quarts des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

- II -

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- La feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- Le rapport du liquidateur ;
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

JD

Total par action

0,58 Euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Clôture de la liquidation

L'Assemblée des associés, en conséquence des résolutions qui précèdent, constate que les opérations de liquidation sont achevées, et prononce la clôture de celle-ci, à compter du 31 décembre 2022.

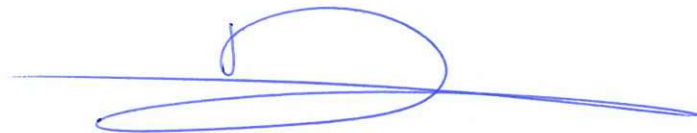
Quatrième résolution : Formalités

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs à Monsieur Julien DURAND, Liquidateur de la société ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de demande de radiation et de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

JD